

États financiers non consolidés de

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Exercice clos le 31 mars 2024

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2024

Page

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers non consolidés

Bilan non consolidé	1
État non consolidé des résultats	2
État non consolidé de l'évolution de l'actif net	3
État non consolidé des gains et pertes de réévaluation	4
État non consolidé des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers non consolidés	6 - 36



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des gouverneurs de l'Hôpital d'Ottawa

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de l'Hôpital d'Ottawa (l'« Hôpital ») qui comprennent :

- le bilan non consolidé au 31 mars 2024;
- l'état non consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état non consolidé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état non consolidé des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- l'état non consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'Hôpital au 31 mars 2024, ainsi que de ses résultats d'exploitation non consolidés, de son évolution de l'actif net non consolidé, de ses flux de trésorerie non consolidés, et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Hôpital conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Les informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel », seront mises à notre disposition après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Hôpital ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Hôpital.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Page 3

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Hôpital;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Hôpital à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



Page 4

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 7 juin 2024

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Bilan non consolidé

Au 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et équivalents (note 3)	125 485 \$	95 637 \$
Encaisse affectée (note 4)	24 536	20 908
Placements de portefeuille (note 5)	2 890	2 472
Placements à court terme (note 5)	106 941	87 034
Débiteurs (note 6 a))	141 424	158 316
Stocks	26 536	26 008
Frais payés d'avance	22 110	19 594
	449 922	409 969
Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles (note 6 b))	1 594	2 374
Actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles (note 7)	318 539	127 324
Immobilisations corporelles (note 8)	881 219	758 926
Fonds détenus en fiducie (note 10)	13 656	16 648
Actif dérivé (note 12)	4 815	3 600
	1 669 745 \$	1 318 841 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	431 641 \$	366 295 \$
Apports reportés (note 11)	58 773	75 820
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 12)	8 799	10 541
	499 213	452 656
Dette à long terme (note 12)	349 641	96 353
Avantages sociaux futurs (note 13)	68 539	66 279
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 14)	499 458	466 166
Fonds détenus en fiducie (note 10)	13 656	16 648
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	146 774	124 391
	1 577 281	1 222 493
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles (note 15)	137 297	126 997
Actif non affecté (insuffisance)	(49 648)	(34 249)
	87 649	92 748
Gains de réévaluation cumulés	4 815	3 600
	92 464	96 348
Engagements, éventualités et garanties (note 19)		
	1 669 745 \$	1 318 841 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.

Au nom du Conseil,

_____, président du Conseil

_____, président-directeur général

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État non consolidé des résultats

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Revenus		
Fonds publics	1 267 501 \$	1 167 598 \$
Soins aux patients	159 498	137 721
Sommes recouvrées et autres	141 863	121 945
Chambres à supplément	12 781	9 747
Services commercialisés	72 995	76 007
Produits de placement	7 907	4 990
Amortissement des apports reportés afférents à l'équipement (note 14)	15 204	9 943
	<u>1 677 749</u>	<u>1 527 951</u>
Dépenses		
Salaires et traitements	776 364	700 238
Avantages sociaux	200 292	186 440
Fournitures et autres	364 716	331 569
Médicaments	152 413	128 535
Fournitures médicales et chirurgicales	93 479	88 497
Rémunérations du personnel médical	83 566	79 666
Amortissement de l'équipement	42 045	37 455
Intérêts	2 830	3 149
	<u>1 715 705</u>	<u>1 555 549</u>
Insuffisance des revenus sur les dépenses, avant les éléments ci-dessous et les éléments non récurrents	(37 956)	(27 598)
Revenus du stationnement	25 546	20 860
Dépenses du stationnement	(7 614)	(5 588)
Amortissement des apports reportés afférents aux bâtiments (note 14)	15 047	16 215
Amortissement des bâtiments	(35 318)	(33 002)
Insuffisance des revenus sur les dépenses, avant les éléments non récurrents	(40 295)	(29 113)
Remboursement des coûts découlant de la révocation de la loi 124 de l'exercice précédent (note 19 i))	34 046	–
Insuffisance des revenus sur les dépenses	<u>(6 249)\$</u>	<u>(29 113)\$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État non consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023
(en milliers de dollars)

	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Total 2024	Total 2023
Actifs nets au début de l'exercice	126 997 \$	(34 249)\$	92 748 \$	113 210 \$
Insuffisance des revenus sur les dépenses	–	(6 249)	(6 249)	(29 113)
Variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles (note 15 b))	9 150	(9 150)	–	–
Apport reçu pour les terrains (note 8 b))	1 150	–	1 150	8 651
Actifs nets à la fin de l'exercice	137 297 \$	(49 648)\$	87 649 \$	92 748 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État non consolidé des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	3 600 \$	923 \$
Gains non réalisés sur : Actif dérivé (note 12)	1 215	2 677
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	4 815 \$	3 600 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État non consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(6 249)\$	(29 113)\$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	77 503	70 778
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 14)	(30 251)	(26 158)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	–	565
Augmentation nette des avantages sociaux futurs (note 13)	2 260	2 140
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 16)	62 147	56 014
	105 410	74 226
Activités de financement		
Produits de l'émission d'une obligation à long terme (note 12)	274 587	7 500
Paiements nets de la dette à long terme	(23 041)	(10 459)
	251 546	(2 959)
Activités d'investissement		
Diminution (augmentation) nette de l'encaisse affectée	(3 628)	3 633
Augmentation nette des placements	(20 325)	(86 706)
	(23 953)	(83 073)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(177 413)	(113 349)
Apports reportés reçus afférents aux immobilisations corporelles (note 14)	63 543	51 527
Apport reçu pour les terrains (note 8 b))	1 150	8 651
Diminution nette des subventions d'immobilisations à recevoir	780	780
Diminution (augmentation) nette des placements détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(191 215)	8 400
	(303 155)	(43 991)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse durant l'exercice	29 848	(55 797)
Encaisse et équivalents au début de l'exercice	95 637	151 434
Encaisse et équivalents à la fin de l'exercice	125 485 \$	95 637 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

L'Hôpital d'Ottawa (l'« Hôpital ») est un centre universitaire des sciences de la santé qui fournit principalement des services de soins de santé aux résidents du réseau local d'intégration des services de santé de Champlain. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, il est exonéré d'impôts.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers non consolidés ont été dressés par la direction, conformément aux principales méthodes comptables décrites ci-dessous afin de se conformer aux exigences du ministère de la Santé de l'Ontario pour les états financiers non consolidés préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif.

L'Hôpital a aussi préparé des états financiers à vocation générale selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif, qui consolident l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

a) Mode de présentation

Ces états financiers non consolidés reflètent les actifs, passifs et résultats de l'Hôpital.

Ces états financiers non consolidés n'incluent pas les actifs, passifs et résultats de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, de l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa, et de la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa, trois entités contrôlées, ni ceux des entités suivantes dans lesquelles l'Hôpital détient un intérêt économique : la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa, l'Institut de recherche en santé d'Ottawa, l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, ses entités auxiliaires, L'Association alimentaire des hôpitaux d'Ottawa, Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc., et Services d'approvisionnement de santé Champlain. L'information financière condensée de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, de l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa, et de la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa est présentée à la note 18.

b) Constatation des revenus

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports d'organismes sans but lucratif.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et de ses règlements d'application, l'Hôpital reçoit son financement principalement de la province de l'Ontario, par l'entremise des mécanismes budgétaires établis par le ministère de la Santé de l'Ontario. Les subventions de fonctionnement sont constatées en revenus dans la période à laquelle elles s'appliquent. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une subvention vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Constatation des revenus (suite)

L'Hôpital reçoit du ministère de la Santé de l'Ontario des fonds pour l'exploitation de certains programmes. Le montant final des revenus d'exploitation constatés ne peut être déterminé avant que le ministère de la Santé de l'Ontario examine les rapports financiers et statistiques pour l'exercice. Tout ajustement découlant de l'examen du ministère de la Santé de l'Ontario est constaté dans la période où l'ajustement est effectué.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectation d'origine externe sont constatés comme revenus lorsque les conditions d'affectation sont remplies.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis par imputation aux revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux égal à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les revenus provenant de la vente de produits ou de la prestation de services sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits surviennent, les obligations en matière de rendement sont remplies, et les avantages économiques futurs sont mesurables et sont censés être obtenus.

Les revenus de placements comptabilisés dans l'état des résultats comprennent les intérêts, les dividendes et les gains et pertes réalisés, déduction faite des frais connexes. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

c) Apports reçus sous forme de services

Un nombre important de bénévoles consacre de nombreuses heures de travail à l'Hôpital chaque année. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers non consolidés.

d) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et du coût de remplacement, moins une provision pour stocks désuets ou inutilisables. Le coût de remplacement est le coût estimatif du réapprovisionnement des stocks aux prix courants du marché.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Hôpital se composent de l'encaisse et des équivalents, de l'encaisse affectée, des placements de portefeuille, des placements à court terme, des débiteurs, des subventions d'immobilisations à recevoir, des actifs affectés aux achats d'immobilisations, de l'actif dérivé, des créditeurs et charges à payer, des fonds détenus en fiducie et de la dette à long terme.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Instruments financiers (suite)

Les instruments financiers de l'Hôpital sont évalués comme suit :

Encaisse	coût
Équivalents de l'encaisse	coût amorti
Encaisse affectée	coût
Placements de portefeuille	juste valeur
Placements à court terme	coût amorti
Débiteurs	coût
Subventions d'immobilisations à recevoir	coût amorti
Actifs affectés aux achats d'immobilisations	coût amorti
Actif dérivé	juste valeur
Fonds détenus en fiducie	coût
Créditeurs et charges à payer	coût
Dette à long terme	coût amorti

Les variations non réalisées de la juste valeur du passif dérivé sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation. Quand un instrument financier est décomptabilisé, les gains et les pertes non réalisés qui étaient comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation font l'objet d'une reprise et sont passés en résultats.

Les instruments financiers sont ajustés des coûts de transaction encourus sur les coûts d'acquisition et de financement, lesquels sont amortis selon la méthode linéaire.

Les actifs financiers non dérivés font tous les ans l'objet d'un test de dépréciation. Lorsqu'une moins-value est jugée durable, le montant de la perte est passé en résultat et, le cas échéant, le gain ou la perte non réalisé(e) est renversé de l'état non consolidé des gains et pertes de réévaluation.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises, autres que le matériel léger, sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative à la date de l'apport. Les remplacements de matériel léger sont passés en charges au cours de l'exercice. Les immobilisations en cours comprennent les coûts de construction et de développement et les intérêts capitalisés pendant la période de construction. Les immobilisations acquises aux termes de contrats de location-acquisition sont initialement constatées à la valeur actualisée des paiements minimums futurs exigibles en vertu de contrats, puis amorties sur leur durée de vie utile estimative.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une réduction de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Hôpital d'offrir des services, sa valeur comptable est dévaluée et ramenée à sa valeur résiduelle.

Les terrains ne sont pas amortis compte tenu de leur durée de vie indéfinie. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Aménagement des terrains	5 à 25 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus extension prévue de l'option de renouvellement
Bâtiments et améliorations	20 à 50 ans
Matériel de service d'immeubles	5 à 25 ans
Système d'information sur la santé	15 ans
Matériel principal	5 à 20 ans

g) Fonds détenus en fiducie

L'Hôpital détient des ressources et fait des décaissements pour le compte de divers groupes ou particuliers non apparentés. L'Hôpital n'a aucun pouvoir discrétionnaire sur ces transactions. Les ressources reçues dans le cadre des transactions visant les fonds détenus en fiducie sont constatées à titre de passif et non de revenus, et les distributions ultérieures de ces ressources sont portées en diminution du passif et non des dépenses.

h) Régimes d'avantages sociaux

L'Hôpital offre un régime de retraite à prestations déterminées ainsi que d'autres avantages sociaux futurs à la quasi-totalité de ses employés retraités et actifs. Ces avantages comprennent une assurance-vie et des prestations de soins de santé.

L'Hôpital constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires à l'acquisition des avantages. Le coût des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé. L'évaluation actuarielle la plus récente a eu lieu le 31 mars 2022 et a été extrapolée pour les exercices 2023 et 2024. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu le 31 mars 2025.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Régimes d'avantages sociaux (suite)

Les ajustements découlant des modifications apportées aux régimes, y compris les coûts des prestations au titre des services passés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les modifications de régime ont lieu. Les gains et pertes actuarielles sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs.

La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime d'avantages sociaux des employés est de 12,0 ans (12,0 ans en 2023).

L'Hôpital est membre du Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario, qui est un régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application des principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées.

i) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers non consolidés, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers non consolidés, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers non consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues périodiquement et, lorsque des corrections sont nécessaires, elles sont déclarées dans la période où elles sont connues. Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés comprennent les hypothèses qui sous-tendent la durée de vie utile des immobilisations, le calcul des avantages sociaux futurs, l'évaluation de l'actif dérivé et le passif couru au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

j) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque, à la date des états financiers, tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

j) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Un passif au titre de l'enlèvement de l'amiante dans plusieurs bâtiments appartenant à l'Hôpital a été comptabilisé en fonction des estimations de dépenses futures liées à la fermeture de l'emplacement et aux activités postérieures à la fermeture. Un passif au titre de l'enlèvement des réservoirs de stockage de carburant et d'un système de traitement des eaux souterraines a également été comptabilisé en fonction des estimations de dépenses futures liées à cet enlèvement, qui dépendent de la taille et de la catégorie de combustible du réservoir. Les hypothèses et les calculs sont révisés annuellement, au besoin.

La portion capitalisée du passif au titre de la mise hors service d'immobilisations est amortie sur la durée de l'actif sous-jacent, comme il est énoncé à la note 1 f).

2. Mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable

SP 3400, *Revenus*

Le 1^{er} avril 2023, l'Hôpital a adopté la norme comptable canadienne suivante pour le secteur public : SP 3400, *Revenus*. Cette nouvelle norme énonce les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et à la divulgation des opérations touchant aux produits. Cette norme a été adoptée de façon prospective à compter de la date d'adoption. L'Hôpital n'a pas eu à apporter d'ajustements particuliers dans les présents états financiers découlant de l'adoption de cette norme.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse disponible, l'encaisse détenue auprès des banques et les dépôts à terme qui peuvent être liquidés sur demande. Ces éléments sont très liquides, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et ont une échéance à court terme de trois mois ou moins. Ils rapportent des intérêts au taux préférentiel moyen pondéré de 1,46 % (taux préférentiel de 2023 - 1,54 %).

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a gagné des intérêts de 3 091 \$ (2 515 \$ en 2023) sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ce montant a été comptabilisé à titre de revenu de placement dans l'état des résultats non consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

4. Encaisse affectée

L'encaisse affectée se compose de soldes affectés aux fins suivantes :

	2024	2023
Fond de défense du HIROC (note 19 b))	13 041 \$	12 761 \$
Avantages sociaux des employés autoassurés	7 224	7 813
Intérêts courus sur obligation, mais non dus	3 820	–
Divers	451	334
	24 536 \$	20 908 \$

5. Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués des éléments suivants :

	2024	2023	2024 Taux d'intérêt moyen pondéré	2023
<i>Placements de portefeuille</i>				
Titres de participation canadiens	2 890 \$	2 472 \$	–	–
<i>Placements à court terme</i>				
Certificats de placement garantis à intérêt fixe	106 941	87 034	6,09 %	5,77 %
Total	109 831 \$	89 506 \$		

Les titres de participation sont évalués à leur juste valeur et leur coût historique est de néant \$ (néant \$ en 2023), car ils ont été reçus sous forme de dons.

Les certificats de placement garanti (CPG) à taux d'intérêt fixes sont des CPG à taux fixe, dont l'échéance résiduelle est inférieure à un an et qui ne peuvent être liquidés sur demande.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a généré des revenus d'intérêts de 4 644 \$ (1 968 \$ en 2023) sur des placements qui ont été comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

6. Débiteurs et subventions à recevoir pour immobilisations corporelles

a) Débiteurs

	2024	2023
Sommes à recevoir des patients	41 188 \$	39 110 \$
Ministère de la Santé de l'Ontario	55 057	77 544
Débiteur sur remises de taxe de vente	14 092	7 441
Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa (note 18 e))	8 335	2 266
Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (note 18 a))	6 880	3 746
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 18 f))	–	1 768
Équipe de santé familiale (note 18 c))	378	323
Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (note 18 d))	2 369	2 778
Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (note 18 b))	753	1 642
Centre des sciences de la santé d'Ottawa (note 19 f))	208	107
Auxiliaires de l'Hôpital d'Ottawa et association (note 18 g))	92	71
Divers	30 488	35 146
	159 840	171 942
Moins la provision pour créances douteuses	(18 416)	(13 626)
	141 424 \$	158 316 \$

La provision pour créances douteuses est liée aux créances des patients et est basée sur l'expérience passée de comptes similaires. L'allocation pour l'année en cours comprend les montants associés aux parties liées.

b) Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles

Les subventions à recevoir pour immobilisations corporelles se rapportent à des subventions affectées à des acquisitions ou des projets qui ont été approuvés par le bailleur de fonds et sont exigibles par l'Hôpital à la fin de l'exercice. Les fonds sont classés comme étant à long terme, car les sommes connexes ne devraient pas être encaissées dans l'année à venir. Ces montants ont aussi été inclus dans les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

	2024	2023
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 18 f))	1 594 \$	2 374 \$
	1 594 \$	2 374 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

7. Actifs affectés pour acquisitions d'immobilisations corporelles

Les actifs affectés aux achats d'immobilisations se composent de 69 940 \$ (65 522 \$ en 2023) liés au financement reçu et affecté aux achats d'immobilisations, de 57 789 \$ (61 802 \$ en 2023) en revenus nets de stationnement qui ont été affectés aux achats d'immobilisations par l'Hôpital et de 190 810 \$ (néant \$ en 2023) liés au produit des obligations inutilisé et affecté à l'aménagement du nouveau campus (ANC).

Les fonds sont détenus dans le compte de l'Hôpital et investis dans des certificats de placement garantis (CPG) dont l'échéance est de 799 jours ou moins à compter de la date d'acquisition. Les CPG variables sont des CPG assortis d'un taux d'intérêt variable, tandis que les CPG fixes sont des CPG assortis d'un taux d'intérêt fixe. Les fonds sont classés à long terme puisqu'une diminution nette d'encaisse n'est pas prévue d'ici un an.

Au 31 mars 2024, des actifs affectés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles d'un montant supplémentaire de 316 \$ (3 667 \$ en 2023) étaient recevables à l'Hôpital.

Actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations	2024	2023	2024	2023
			Taux d'intérêt moyen pondéré	
Encaisse et équivalents	42 680 \$	39 744 \$	Taux préféré. -1,6 %	Taux préféré. -1,6 %
CPG fixes	27 260	25 778	6,02 %	5,45 %
Total	69 940 \$	65 522 \$		

Revenus nets de stationnement affectés	2024	2023	2024	2023
			Taux d'intérêt moyen pondéré	
Encaisse et équivalents	57 789 \$	28 294 \$	Taux préféré. -1,6 %	Taux préféré. -1,6 %
CPG fixes	—	33 508	—	5,19 %
Total	57 789 \$	61 802 \$		

Actifs affectés à l'ANC	2024	2023	2024	2023
			Taux d'intérêt moyen pondéré	
Encaisse et équivalents	9 390 \$	— \$	Taux préféré. -1,35 %	—
CPG fixes	181 420	—	6,36 %	—
Total	190 810 \$	— \$		

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

7. Actifs affectés pour acquisitions d'immobilisations corporelles (suite)

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a généré des intérêts de 3 299 \$ (2 016 \$ en 2023) sur les actifs grevés d'affectations d'origine externe pour les achats d'immobilisations et un revenu net d'intérêts de 3 051 \$ (néant \$ en 2023) sur les actifs affectés à l'ANC, conformément à la feuille de modalités sous-jacente des obligations. Ces intérêts doivent être reportés jusqu'à ce que les ressources en espèces qui constituaient le principal de placement ayant généré les intérêts soient utilisées pour acheter des immobilisations. À ce moment-là, les intérêts seront amortis par imputation aux résultats selon la méthode linéaire à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations en question.

De plus, un montant de 4 053 \$ (2 957 \$ en 2023) a été gagné à titre de revenu d'intérêts sur les revenus nets de stationnement grevés d'affectations d'origine interne qui a été comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats.

8. Immobilisations corporelles

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2024 Valeur comptable nette	2023 Valeur comptable nette
Terrains	44 387 \$	– \$	44 387 \$	42 796 \$
Aménagement des terrains	5 336	5 336	–	–
Améliorations locatives	326	310	16	11
Bâtiments	925 281	540 376	384 905	370 167
Matériel de service d'immeubles	229 980	171 695	58 285	57 466
Système d'information sur la santé	137 487	45 869	91 618	100 342
Matériel principal	634 321	527 920	106 401	98 745
Immobilisations en cours	195 607	–	195 607	89 399
	2 172 725 \$	1 291 506 \$	881 219 \$	758 926 \$

a) Coût et amortissement cumulé

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles au 31 mars 2023 s'élevaient à 1 981 807 \$ et 1 222 881 \$, respectivement.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, l'Hôpital a cédé du matériel qui avait un coût de 8 878 \$ (751 \$ en 2023) et un amortissement cumulé de 4 973 \$ (186 \$ en 2023) en retour d'une somme de néant \$ (néant \$ en 2023), ce qui a entraîné une perte de 3 905 \$ (565 \$ en 2023). L'Hôpital a également comptabilisé des subventions totalisant 8 878 \$ (néant \$ en 2023) et annulé l'amortissement cumulé d'un montant de 4 973 \$ (186 \$ en 2023), ce qui a donné lieu à un gain compensatoire de 3 905 \$ (néant \$ en 2023).

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

8. Immobilisations corporelles (suite)

a) Coût et amortissement cumulé (suite)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, l'Hôpital a majoré de 22 383 \$ ses estimations du coût des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour tenir compte du taux d'augmentation de l'inflation de 14,05 % depuis la dernière estimation et du taux d'indexation de 3,66 % des indices de prix de la construction de bâtiments au titre de l'enlèvement de l'amiante au dans l'année en cours. Ce montant a été comptabilisé à titre d'ajout aux bâtiments et sera amorti sur la durée de vie utile restante des bâtiments respectifs.

b) Apport en terrain pour l'aménagement du nouveau campus

Les terrains comprennent un apport du gouvernement du Canada de 2019 dont la juste valeur, à la date de l'apport, est estimée à 32 600 \$. Le mécanisme de l'apport consiste en un bail de 99 ans entre le gouvernement et l'Hôpital, qui prévoit un loyer annuel d'un dollar à condition que le terrain serve à la construction et l'exploitation du nouveau campus hospitalier. Les terrains comprennent également les coûts d'assainissement de 10 242 \$ (8 651 \$ en 2023) engagés dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau campus.

9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations de l'Hôpital liées à la mise hors service d'immobilisations englobent plusieurs obligations qui sont les suivantes :

	2024	2023
Réservoirs de stockage de carburant et système de traitement des eaux souterraines	1 571 \$	1 571 \$
Enlèvement de l'amiante	145 203	122 820
	146 774 \$	124 391 \$

a) Obligation liée à l'amiante

L'Hôpital possède et exploite plusieurs bâtiments connus pour contenir de l'amiante, ce qui représente un danger pour la santé lors de la démolition du bâtiment et pour laquelle il existe une obligation juridique de l'enlever. À la suite de l'adoption du chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'Hôpital a comptabilisé une obligation relative à l'enlèvement de l'amiante et à l'entretien postérieur à l'enlèvement dans ces immeubles, estimée au 1^{er} avril 2022. Les bâtiments avaient une durée d'utilité prévue de 20 à 50 ans lorsqu'ils ont été achetés entre 1924 et 1988, dont il reste 7 à 8 ans. Le moment des activités d'entretien postérieures à la fermeture ne peut être estimé à l'heure actuelle de manière raisonnable, de sorte qu'aucune actualisation n'a été appliquée au passif.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

a) Obligation liée à l'amiante (suite)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, l'Hôpital a majoré de 22 383 \$ ses estimations du coût des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour tenir compte du taux d'augmentation de l'inflation de 14,05 % depuis la dernière estimation et du taux d'indexation de 3,66 % des indices de prix de la construction de bâtiments au titre de l'enlèvement de l'amiante au dans l'année en cours.

b) Obligation liée aux réservoirs de stockage de carburant et au système de traitement des eaux souterraines

L'Hôpital est propriétaire de réservoirs de stockage de carburant et d'un système de traitement des eaux souterraines qui représentent un danger pour l'environnement lors de leur retrait et de leur déclassement, et il existe des obligations juridiques quant à la façon dont ils doivent être retirés. Le matériel de service d'immeubles avait une durée d'utilité prévue de 15 à 20 ans lorsqu'il a été acheté entre 1999 et 2021, dont il reste 1 à 19 ans. Le moment des activités d'entretien postérieures à la fermeture ne peut être estimé à l'heure actuelle de manière raisonnable, de sorte qu'aucune actualisation n'a été appliquée au passif.

10. Fonds détenus en fiducie

Les fonds détenus en fiducie sont détenus par la banque de l'Hôpital et représentent le solde global des fonds détenus en fiducie à l'intention de tierces parties.

11. Produits reportés

Les produits reportés représentent les subventions non dépensées à des fins de fonctionnement et les fonds affectés à des projets spéciaux qui ont été reçus et se rapportent à un exercice subséquent. Le solde des produits reportés se compose des éléments suivants :

	2024	2023
Ministère de la Santé de l'Ontario	38 144 \$	57 322 \$
Projets spéciaux	20 629	18 498
	58 773 \$	75 820 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

11. Produits reportés (suite)

Les variations du solde des produits reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
Solde, début de l'exercice	75 820 \$	67 455 \$
Montants reçus au cours de l'année :		
Ministère de la Santé de l'Ontario	16 714	21 178
Projets spéciaux	5 710	2 251
Montants constatés en produits au cours de l'année	(26 561)	(7 612)
Montant reclassé dans les comptes fournisseurs	(12 016)	(2 472)
Montant reclassé dans les comptes débiteurs	(894)	(4 980)
Solde, fin de l'exercice	58 773 \$	75 820 \$

12. Dette à long terme

La dette à long terme n'est pas garantie et se compose de ce qui suit :

	2024	2023
Obligation de premier rang non garanties de série A (note 12 a)) non garanties portant intérêt à 4,64 %	274 587 \$	– \$
Emprunt à terme, portant intérêt au taux préférentiel du prêteur majoré de 0,56 %, et venant à échéance en septembre 2034 (voir la note 12 b))	82 954	103 355
Obligation locative liée à Système d'information sur la santé, remboursement par versements mensuels de 226 \$ à compter d'octobre 2019 et se terminant en août 2024	899	3 539
	358 440	106 894
Moins la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	(8 799)	(10 541)
	349 641 \$	96 353 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

12. Dette à long terme (suite)

Les paiements annuels futurs prévus du principal se rapportant à la dette à long terme sont les suivants :

2025	8 799 \$
2026	7 900
2027	7 900
2028	7 900
2029	7 900
Années suivantes	318 041
	<hr/>
	358 440 \$

a) Obligation de premier rang non garanties de série A

Le 14 juin 2023, l'Hôpital a émis 275 000 \$ de l'obligation de premier rang non garanties de série A à la valeur nominale, afin de financer la construction de la structure de stationnement et le plan des parts locales du nouveau campus Civic. Le produit en espèces de l'obligation est comptabilisé dans les actifs affectés aux immobilisations dans l'état de la situation financière, afin de limiter l'utilisation à la construction de la structure de stationnement et à l'élaboration du plan des parts locales du nouveau campus Civic, conformément à la feuille de modalités des obligations. Les charges d'intérêts et les produits d'intérêts sur la portion inutilisée du produit des obligations sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations. Les charges d'intérêts sur la portion utilisée du produit de la obligation sont comptabilisées dans les immobilisations à titre de coûts de construction en cours.

L'obligation portent intérêt au taux de 4,64 % et sont payables semestriellement le 14 juin et le 14 décembre, et le principal devra être remboursé d'ici le 14 juin 2063. Au cours de l'exercice, les intérêts payés s'élevaient à 6 377 \$ (néant \$ en 2023). Des charges d'intérêts de 8 541 \$ (néant \$ en 2023) ont été comptabilisées dans les apports reportés afférents aux immobilisations, et des frais d'intérêt de 1 657 \$ (néant \$ en 2023) ont été capitalisés dans les immobilisations. Aucun produit d'intérêts ou charge d'intérêts liés aux obligations n'a été comptabilisé dans l'état des résultats.

Des coûts de transaction de 422 \$ ont été engagés à l'émission de l'obligation au cours de l'exercice 2024. Ces coûts sont amortis et passés en charges dans l'état des résultats sur une durée de 40 ans tout comme l'obligation. L'amortissement pour l'exercice en cours était de 8 \$ (néant \$ en 2023). La valeur d'une obligation est présentée déduction faite des coûts de transaction non amortis.

Au 31 mars 2024, un produit d'obligation non dépensé de 190 810 \$ (néant \$ en 2023) a été affecté à la structure de stationnement et au plan de financement des parts locales, dont 181 420 \$ sont investis dans des CPG auprès de diverses banques et 9 390 \$ sont détenus dans un compte d'épargne à intérêts élevés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

12. Dette à long terme (suite)

b) Instruments dérivés relatifs aux swaps de taux d'intérêt

L'Hôpital a conclu un accord de swap de taux d'intérêt à terme de 15 ans d'une valeur notionnelle de 115 000 \$, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2019. La valeur nominale s'amortit mensuellement selon un calendrier préétabli jusqu'à l'échéance, soit le 1^{er} septembre 2034. La valeur nominale actuelle est de 80 500 \$ (88 167 \$ en 2023). L'Hôpital est tenu de payer un intérêt fixe de 3,14 % tout en touchant des intérêts à taux variable, qui compensent les intérêts à taux variable payés sur son prêt à terme. Au 31 mars 2024, l'accord de swap de taux d'intérêt avait une juste valeur positive de 4 815 \$ (juste valeur positive de 3 600 \$ en 2023). L'impact de la variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt de 1 215 \$ (2 677 \$ en 2023) pour l'exercice en cours est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

13. Avantages sociaux futurs

a) Prestations d'assurance maladie et de soins dentaires

L'Hôpital offre un régime à prestations déterminées qui met à la disposition de certains de ses employés une assurance maladie complémentaire et une assurance de soins dentaires, et continue de leur offrir ces prestations après leur départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle des avantages sociaux futurs a été effectuée au 31 mars 2022.

Au 31 mars 2024, le passif associé au régime d'avantages sociaux de l'Hôpital s'établissait ainsi :

	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées	65 705 \$	62 750 \$
Gains actuariels non amortis	2 834	3 529
Passif des avantages sociaux futurs des employés	68 539 \$	66 279 \$

Le régime de l'Hôpital n'est pas capitalisé, ce qui donne lieu à un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

13. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Prestations d'assurance maladie et de soins dentaires (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées lors de l'estimation du calcul de l'obligation estimative de l'Hôpital au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2024	2023
Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations constituées	3,89 %	3,89 %
Augmentation du coût des soins dentaires	3,75 %	3,75 %
Hausse du coût des soins prolongés	5,42 %	5,75 %
Durée moyenne estimative des années de service restantes des employés actifs	12,0 ans	12,0 ans

La variation des avantages sociaux futurs comprend les éléments suivants :

	2024	2023
Coût du service courant	3 621 \$	3 253 \$
Intérêt sur les obligations au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	2 457	2 337
Amortissement des gains actuariels nets	(670)	(722)
Prestations versées par l'Hôpital au cours de l'exercice	(3 148)	(2 728)
	2 260 \$	2 140 \$

b) Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario

Presque tous les employés de l'Hôpital participent au régime de retraite Healthcare of Ontario Pension Plan (le « régime »). Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées auquel peuvent participer tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Le montant des cotisations versées au régime au cours de l'exercice par l'Hôpital au nom des employés s'élevait à 64 163 \$ (56 355 \$ en 2023) et il figure dans l'état non consolidé des résultats.

La charge de retraite repose sur les estimations les plus probables de la direction du régime, faites en collaboration avec ses actuaires, du montant nécessaire pour donner un niveau d'assurance élevé que les avantages sociaux futurs pourront être entièrement financés par le fonds de retraite, comme le prévoit le régime. L'objectif est de s'assurer que les cotisations que l'employeur verse au régime continuent de correspondre à un pourcentage stable des cotisations versées par les employés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

13. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (suite)

L'écart entre les prévisions actuarielles des réserves et les résultats techniques peut être important. Tout écart doit habituellement être capitalisé par les participants du régime. La dernière évaluation actuarielle du régime indiquait qu'il était entièrement capitalisé au 31 décembre 2023.

14. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent la fraction non amortie et la fraction inutilisée des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports afférents aux immobilisations corporelles est comptabilisé comme revenus dans l'état non consolidé des résultats.

Les variations survenues dans le solde reporté de l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	466 166 \$	440 797 \$
Plus les apports reçus ou à recevoir au cours de l'exercice	57 193	49 511
Plus les intérêts gagnés sur les montants reçus et reportés	6 350	2 016
Moins l'amortissement du matériel	(15 204)	(9 943)
Moins l'amortissement des bâtiments	(15 047)	(16 215)
Solde à la fin de l'exercice	499 458 \$	466 166 \$

Le solde non amorti et inutilisé des apports afférents aux immobilisations corporelles s'établit comme suit :

	2024	2023
Apports en capital non amortis (note 15)	429 518 \$	400 644 \$
Apports en capital inutilisés (note 7)	69 940	65 522
	499 458 \$	466 166 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

15. Investissement en immobilisations corporelles

a) L'investissement en immobilisations corporelles est calculé ainsi :

	2024	2023
Immobilisations corporelles	881 219 \$	758 926 \$
Montants financés par :		
Dette à long terme (note 12)	(358 440)	(106 894)
Produit des obligations inutilisé (note 7)	190 810	–
Financement de la dette nette à long terme	(167 630)	(106 894)
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 14)	(429 518)	(400 644)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	(146 774)	(124 391)
	137 297 \$	126 997 \$

b) La variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles est déterminée ainsi :

	2024	2023
Acquisition d'immobilisations corporelles	177 413 \$	113 349 \$
Montants couverts par les apports reportés	(59 125)	(48 201)
Montants couverts par la dette à long terme	(251 546)	2 959
Produit des obligations inutilisé (note 7)	190 810	–
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	–	(565)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	30 251	26 158
Amortissement des immobilisations corporelles	(77 503)	(70 778)
	10 300	22 922
Montants couverts par les apports afférents aux terrains (note 8 b))	(1 150)	(8 651)
	9 150 \$	14 271 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

16. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2024	2023
Débiteurs	16 892 \$	3 056 \$
Stocks	(528)	1 965
Frais payés d'avance	(2 516)	475
Créiteurs et charges à payer	65 346	42 153
Apports reportés	(17 047)	8 365
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	62 147 \$	56 014 \$

17. Instruments financiers

a) Établissement de la juste valeur

Le système de classification suivant est utilisé pour mesurer la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur selon les catégories suivantes.

Niveau 1 – cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.

Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

L'encaisse, les placements à court terme, les actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles et les fonds détenus en fiducie sont des justes valeurs de Niveau 1 et les dérivés sont des justes valeurs de Niveau 2.

b) Gestion des risques

L'Hôpital est exposé à divers risques financiers en raison de ses instruments financiers.

i) Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une des parties à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. L'Hôpital encourt un risque de crédit relativement à ses débiteurs tel que présenté à la note 5. La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses sur les comptes débiteurs liés aux patients est suffisante, et a mis en œuvre des procédures de recouvrement afin d'atténuer le risque de crédit.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

17. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Hôpital ne soit pas en mesure de faire honneur à ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Hôpital gère son risque de liquidité en dressant des prévisions relatives aux flux de trésorerie découlant de ses opérations, en anticipant les activités d'investissement et de financement à venir, et en maintenant des facilités de crédit, afin de s'assurer de disposer de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières actuelles et futures.

Le risque de liquidité de l'Hôpital a augmenté au cours de l'exercice en raison de l'effet des pertes d'exploitation sur ses liquidités globales. L'Hôpital aura besoin d'un financement suffisant et opportun du ministère de la Santé pour honorer ses obligations en temps voulu et à un prix raisonnable.

iii) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des conditions du marché. Les conditions du marché englobent trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les autres risques de prix.

iv) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'augmentation des intérêts débiteurs ou de réduction des intérêts créditeurs en raison de variations défavorables des taux d'intérêt. L'exposition aux taux d'intérêt de l'Hôpital découle de sa dette à long terme (note 12) et de ses placements dans des titres à revenu fixe (note 5).

L'Hôpital est exposé au risque de taux d'intérêt au titre de sa dette à long terme, dont le taux d'intérêt est lié au taux préférentiel du prêteur. L'Hôpital a conclu une entente de swap de taux d'intérêt pour atténuer le risque de taux d'intérêt découlant de sa dette à long terme (note 12). Cependant, au 31 mars 2024, une somme de 2 221 \$ (14 954 \$ en 2023) de sa dette à long terme et une tranche de 234 \$ (234 \$ en 2023) de sa dette à long terme échéant à moins d'un an n'étaient pas couvertes et étaient exposées à un risque de taux d'intérêt.

v) Risque de change et autres risques de prix

L'Hôpital estime qu'il ne court pas de risques importants de change ou autres découlant de ses instruments financiers.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

17. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

Les risques financiers de l'Hôpital ont augmenté au cours de l'exercice en raison de la hausse des taux d'intérêt, de l'inflation et des fluctuations du marché. La direction estime que ces risques financiers sont atténués de façon appropriée et ne posent pas de risque important pour les activités de l'Hôpital. Aucun changement important n'a été apporté aux politiques, aux procédures et aux méthodes utilisées pour gérer ces risques au cours de l'exercice.

18. Organismes apparentés

a) Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

L'Hôpital exerce un contrôle sur l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, entité exonérée d'impôt qui a été constituée en vertu des lois de l'Ontario. L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa fournit des services en cardiologie aux patients de l'Hôpital. Selon la *Loi sur les hôpitaux publics*, l'Hôpital a la responsabilité ultime pour les soins en santé des patients, et tous les patients de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa sont des patients à part entière de l'Hôpital.

La relation économique entre l'Hôpital et l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa est gérée par une entente de service selon laquelle l'Hôpital fournit le service de soutien clinique et administratif à sa juste valeur et met gratuitement des locaux à la disposition de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa.

L'intention de l'entente de service est de s'assurer que tout déficit encouru par l'une ou l'autre des parties est géré par la partie déficitaire. Au 31 mars 2024, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa avait cumulé un déficit d'actif net sans restriction de 435 \$ (5 134 \$ en 2023).

Au 31 mars 2024, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a accumulé un déficit d'actif net non affecté de 6 880 \$ (3 746 \$ en 2023), portant intérêt au taux préférentiel. Le débiteur n'est assujéti à aucune modalité de remboursement fixe. Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait un compte à recevoir de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa de 2 542 \$ (1 864 \$ en 2023) portant intérêt au taux préférentiel et sans modalité de remboursement.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

18. Organismes apparentés (suite)

a) Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (suite)

L'actif, le passif et les résultats des activités de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa se présentent ainsi :

	2024	2023
Bilan		
Total de l'actif	265 629 \$	267 302 \$
Total du passif	253 570 \$	260 432 \$
Actif net	12 059	6 870
	265 629 \$	267 302 \$
Résultats des activités		
Total des revenus	298 700 \$	262 500 \$
Total des dépenses	293 511	262 422
Financement du fonds de roulement	–	5 000
Excédent des revenus sur les dépenses	5 189 \$	5 078 \$
Flux de trésorerie		
Exploitation	7 299 \$	17 783 \$
Financement	3 910	(1 916)
Investissement	(10 685)	(5 612)
Flux de trésorerie de l'exercice	524 \$	10 255 \$

b) Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital exerce un contrôle sur la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (la « Corporation »), entité exonérée d'impôt et sans capital-actions qui a été constituée en vertu des lois de l'Ontario. Cette entité fournit des habitations aux internes et aux familles des patients de l'Hôpital, des installations de stationnement pour les patients et le personnel de l'Hôpital, et administre d'autres activités commerciales.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a reçu 500 \$ (750 \$ en 2023) de la Corporation. Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait une créance s'élevant à 753 \$ (1 642 \$ en 2023) auprès de la Corporation.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

18. Organismes apparentés (suite)

b) Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (suite)

L'actif, le passif et les résultats des activités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre se présentent ainsi :

	2024	2023
Bilan		
Total de l'actif	3 711 \$	3 864 \$
Total du passif	678 \$	1 602 \$
Actif net	3 033	2 262
	3 711 \$	3 864 \$
Résultats des activités		
Total des revenus	2 554 \$	1 934 \$
Total des dépenses	1 784	1 899
Excédent des revenus sur les dépenses	770 \$	35 \$
Flux de trésorerie		
Exploitation	(141)\$	1 434 \$
Investissement	(387)	(437)
Flux de trésorerie de l'exercice	(528)\$	997 \$

c) L'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc.

L'Hôpital exerce un contrôle sur l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc. (la « Société »), une entité exonérée d'impôt sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Société exploite un centre de soins de santé primaires qui offre des services médicaux, de santé et de soutien au grand public et mène des recherches sur la médecine familiale et les soins de santé primaires ou y participe.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a fourni un financement supplémentaire de 447 \$ (372 \$ en 2023) à la Société. Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait une créance auprès de la Société s'élevant à 378 \$ (323 \$ en 2023).

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

18. Organismes apparentés (suite)

c) L'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc. (suite)

L'actif, le passif et les résultats des activités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars se présentent ainsi :

	2024	2023
Bilan		
Total de l'actif	918 \$	863 \$
Total du passif	918 \$	863 \$
Résultats des activités		
Total des revenus	5 279 \$	5 065 \$
Total des dépenses	5 279	5 065
Excédent des revenus sur les dépenses	– \$	– \$
Flux de trésorerie		
Exploitation	55 \$	(33)\$
Flux de trésorerie de l'exercice	55 \$	(33)\$

d) La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital détient un intérêt économique dans La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation »), une entité exonérée d'impôt, constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Fondation a été constituée en vue de recueillir, de recevoir, de maintenir et de gérer les fonds destinés à divers programmes et projets d'immobilisations de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a reçu de la Fondation la somme de 3 613 \$ (5 592 \$ en 2023). Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait une créance s'élevant à 2 369 \$ (2 778 \$ en 2023) auprès de la Fondation.

De plus, la Fondation a fait des dons en nature à l'Hôpital pour lesquels aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers. L'Hôpital a loué des locaux à la Fondation au coût de 70 \$ (65 \$ en 2023).

e) L'Institut de recherche en santé d'Ottawa

L'Hôpital détient un intérêt économique dans l'Institut de recherche en santé d'Ottawa (l'« Institut »). L'Institut exerce et encourage exclusivement des activités de recherche scientifique et de développement expérimental qui sont dans l'intérêt du grand public. L'Institut est un organisme exonéré d'impôt qui a été constitué en vertu des lois de l'Ontario.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

18. Organismes apparentés (suite)

e) L'Institut de recherche en santé d'Ottawa (suite)

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a versé à l'Institut un financement de 6 980 \$ (11 832 \$ en 2023). L'Hôpital a également fourni des fonds totalisant 150 \$ (150 \$ en 2023) pour certaines dépenses de fonctionnement de l'Institut. Ces dépenses sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait une créance s'élevant à 8 335 \$ (2 266 \$ en 2023) auprès de l'Institut.

De plus, l'Hôpital a loué des locaux à l'Institut au coût de 78 \$ (87 \$ en 2023) au cours de l'exercice et a un solde de loyer payé d'avance de néant \$ (6 \$ en 2023) à la fin de l'exercice.

f) Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario

L'Hôpital est l'un des membres fondateurs de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (« ALREO »). L'ALREO a pour but d'offrir des services de laboratoire spécialisés aux 16 hôpitaux membres selon la méthode du coût des services.

Au 31 mars 2024, l'Hôpital détenait un intérêt économique de 14 823 \$ (11 002 \$ en 2023) d'un montant total de l'actif net de 25 381 \$ (19 005 \$ en 2023).

Toujours au 31 mars 2024, l'Hôpital avait aussi une subvention pour immobilisations corporelles à recevoir de l'ALREO de 1 594 \$ (2 374 \$ en 2023) concernant la construction d'un laboratoire régional et les investissements dans les biens d'équipement. L'Hôpital avait aussi un débiteur opérationnel à recevoir de 236 \$ (1 768 \$ en 2023).

g) Société auxiliaire et Association

L'Hôpital a un intérêt économique dans les Auxiliaires de l'Hôpital d'Ottawa (la « Société auxiliaire ») et dans l'Association des bénévoles du Centre de réadaptation (l'« Association »). L'objectif de la Société auxiliaire et de l'Association reste le même : il vise à recueillir et à recevoir des fonds qui seront affectés à divers programmes et projets d'immobilisations de l'Hôpital et de ses fondations connexes. La Société auxiliaire et l'Association sont des entités exonérées d'impôt. La Société auxiliaire a été créée en vertu des lois de l'Ontario. Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait une créance s'élevant à 92 \$ (71 \$ en 2023) auprès de la Société auxiliaire.

h) Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc.

L'Hôpital est membre fondateur des Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc. (« SLHRO »). SLHRO a pour but de fournir des services de blanchisserie aux hôpitaux membres selon la méthode du coût de service.

Au 31 mars 2024, l'Hôpital détenait un intérêt financier de 12 732 \$ (11 295 \$ en 2023) sur l'actif net total de 23 325 \$ (20 600 \$ en 2023).

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

18. Organismes apparentés (suite)

h) Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc. (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, l'Hôpital a versé 8 869 \$ (7 524 \$ en 2023) aux SLHRO pour des services de lingerie. Ces sommes sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

i) Services d'approvisionnement de santé Champlain

L'Hôpital est l'un des membres fondateurs des Services d'approvisionnement de santé Champlain (« SASC »). SASC a été créé pour mettre en application la collaboration de services partagés parmi les divers hôpitaux de la région de Champlain, ce qui permettra d'intégrer des opérations d'approvisionnement, d'acquisition et de logistique au sein de la région.

Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait un montant à payer de 51 \$ (35 \$ en 2023) aux SASC pour les dépenses payées par les SASC au nom de l'Hôpital. Ces dépenses sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

Le 30 mars 2023, conformément à l'entente d'adhésion, l'Hôpital a donné un avis écrit de son intention de se retirer volontairement des SASC à compter du 31 mars 2024 et n'est plus membre du SCSS depuis le 1^{er} avril 2024.

j) Organismes apparentés de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

En raison de son intérêt dans l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, l'Hôpital d'Ottawa est lié aux entités suivantes, tel que décrit ci-dessous :

i) Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa

La Société a été constituée sans capital-actions conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Le mandat de la Société consiste à exercer des activités de collecte de fonds, et à faire l'acquisition, à solliciter ou à recueillir des fonds en vue du maintien des activités des laboratoires et d'un centre de recherches. La Société est un organisme de bienfaisance enregistré et, par conséquent, elle est exonérée d'impôt conformément à l'alinéa 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En outre, la Société est classée à titre d'entreprise sans but lucratif aux fins de la recherche scientifique et du développement expérimental, au sens défini dans l'alinéa 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa détient un intérêt économique dans la Société. Au cours de l'exercice, l'Institut a versé 8 318 \$ (29 595 \$ en 2023) à la Société à titre de financement de base pour soutenir la recherche.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

18. Organismes apparentés (suite)

j) Organismes apparentés de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (suite)

ii) Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

La Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (la « Fondation ») a été constituée sans capital-actions conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Elle coordonne et promeut les activités de financement et de dotation pour appuyer et financer la recherche, les soins aux patients, l'éducation et d'autres activités concernant la santé cardiovasculaire à l'Institut et à la Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa (la « Société »). La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré et, par conséquent, elle est exonérée d'impôt conformément à l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa détient un intérêt économique dans la Fondation, étant donné que la Fondation détient des ressources utilisées au profit de l'Institut. Durant cette période, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a comptabilisé une somme de 1 015 \$ (1 139 \$ en 2023) qui lui a été versée par la Fondation, à l'appui de programmes cliniques, d'achats de matériel et de programmes d'immobilisations.

L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa se porte garant, sous forme d'une sûreté de deuxième rang visant l'ensemble de ses biens meubles, d'une marge de crédit octroyée à la Fondation par son banquier d'affaires. Cette marge de crédit d'un montant de 10 000 \$ vise à permettre à la Fondation de satisfaire à ses exigences en matière de trésorerie.

iii) Anciens et Auxiliaires

L'Institut est aussi lié à l'Association des anciens patients de l'Institut de cardiologie (les « Anciens ») et aux Auxiliaires de l'Institut de cardiologie (les « Auxiliaires »). L'objet de ces deux organismes est de recueillir et de recevoir des fonds au bénéfice de différents programmes et projets d'immobilisations de l'Institut, de la Société et de la Fondation. Les Anciens et les Auxiliaires sont des entités exonérées d'impôt qui ont été créées en vertu des lois de l'Ontario.

Ces opérations d'organismes apparentés sont considérées comme faisant partie du cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

19. Engagements, éventualités et garanties

- a) La nature des activités de l'Hôpital est telle qu'il y a habituellement toujours des litiges en cours ou possibles. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2024, la direction estime que l'Hôpital est muni d'une défense valable et d'une couverture d'assurance appropriée. Dans l'éventualité où le dénouement de l'une ou de plusieurs de ces réclamations serait défavorable à l'Hôpital, la direction est d'avis qu'une telle situation ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière de l'Hôpital.
- b) Un groupe d'hôpitaux, dont l'Hôpital fait partie, a mis sur pied le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). Le HIROC est enregistré en tant que bourse d'assurance réciproque au sens des lois provinciales sur les assurances, qui permettent à des personnes d'échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'assurance responsabilité civile aux organismes de santé dans les provinces et territoires où il est titulaire d'une licence. Les souscripteurs paient des primes annuelles, actuariellement déterminées et, le cas échéant, ils font l'objet d'une nouvelle évaluation lorsque les pertes subies par le groupe pendant les années de cotisation sont supérieures à ces primes. Aucune réévaluation n'avait été faite au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.
- c) Dans les limites permises par la loi, l'Hôpital indemnise ses administrateurs et dirigeants, présents et passés, à l'égard de certaines réclamations dont ils peuvent faire l'objet en raison des services qu'ils ont fournis à titre d'administrateurs ou de dirigeants. L'Hôpital a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants qui peut être utilisée dans certains cas. La nature et la probabilité des réclamations empêchent l'Hôpital de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. L'Hôpital estime qu'il y a très peu de risques que de telles réclamations lui occasionnent des frais importants et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers non consolidés à l'égard de ces garanties d'indemnisation.
- d) Au 31 mars 2024, l'Hôpital possède un terrain contaminé mais n'avait pas comptabilisé de passifs environnementaux, car la probabilité et l'évaluation de ces coûts ne sont pas déterminables à ce moment.
- e) Au 31 mars 2024, l'Hôpital a comptabilisé des immobilisations en cours de construction de 195 607 \$ (89 399 \$ en 2023), dont une somme de 86 400 \$ (11 791 \$ en 2023) liée au parc de stationnement dans le cadre de l'ANC. Le coût d'achèvement des travaux en cours est estimé à 291 568 \$ (320 830 \$ en 2023); de ce montant, 195 833 \$ (248 209 \$ en 2023) serviront à la construction du parc de stationnement.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

19. Engagements, éventualités et garanties (suite)

- f) L'Hôpital est un membre du Centre des sciences de la santé d'Ottawa. Le Centre des sciences de la santé a été créé pour veiller à la surveillance et l'orientation de l'entretien des biens-fonds où se situent l'Hôpital d'Ottawa, le Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario, l'Université d'Ottawa et le Centre de traitement pour enfants d'Ottawa.

En tant que membre du Centre des sciences de la santé d'Ottawa, l'Hôpital est partie à un accord d'énergie thermique (AET) avec Trans/Alta Corporation pour l'achat d'énergie thermique pour le chauffage et l'humidification de l'Hôpital. En 2022, l'AET a été modifié et prolongé de sorte qu'il sera maintenant en vigueur du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2033.

- g) L'Hôpital, en collaboration avec le ministère de la Santé de l'Ontario, a entrepris un projet majeur de réaménagement des immobilisations, en vue de construire un nouveau campus pour l'Hôpital d'Ottawa. Le nouveau campus permettra à l'Hôpital d'offrir des installations médicales, universitaires et de recherche ultramodernes, afin de répondre aux besoins croissants en matière de soins de santé des citoyens d'Ottawa et des communautés environnantes. En février 2024, l'Hôpital d'Ottawa (HO) et Infrastructure Ontario (IO) ont signé un accord relatif à la phase d'aménagement dans le cadre duquel l'HO, les IO, The Ottawa Hospital Build Partners, une coentreprise de PCL et Ellis Don (« PCL/ED »), et le ministère de la Santé de l'Ontario travailleront en collaboration pour finaliser la conception, la tarification et le calendrier de ce qui deviendra l'un des hôpitaux universitaires et de soins de courte durée les plus modernes, accessibles et durables au Canada.
- h) L'Hôpital d'Ottawa et Hydro Ottawa ont conclu un partenariat, marqué par la signature d'un protocole d'entente, pour construire une centrale de services publics écoénergétique qui appuiera non seulement le nouvel hôpital de pointe, mais contribuera également à l'avancement de la production d'énergie durable à Ottawa. L'entente témoigne d'un engagement à aller de l'avant avec les phases de planification et de construction de la nouvelle installation.
- i) Dans le cours normal de ses activités, l'Hôpital participe à certaines négociations liées à l'emploi et à d'autres questions, et il a comptabilisé des charges à payer en se fondant sur l'estimation par la direction des montants de règlement potentiels lorsque ces montants peuvent être raisonnablement déterminés et sont jugés susceptibles de se produire.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

19. Engagements, éventualités et garanties (suite)

- j) Le 29 novembre 2022, la Cour supérieure de l'Ontario a déclaré nulle et sans effet la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*, connue sous le nom de projet de loi 124. Le 29 décembre 2022, la province de l'Ontario a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure, mais le gouvernement n'a pas demandé de sursis d'exécution de la décision. Cette décision a entraîné des dispositions de modification qui exigeaient une reprise des négociations avec certains groupes syndicaux sur la rémunération pour les années qui étaient auparavant plafonnées par la loi. L'Hôpital a comptabilisé des passifs en fonction des montants de règlement subséquents et de l'estimation par la direction des montants de règlement potentiels.

Au cours de l'exercice, le ministère de la Santé de l'Ontario a versé des fonds à l'Hôpital pour compenser en partie le coût des rajustements rétroactifs et l'incidence de l'exercice en cours sur les salaires et les traitements. Le financement reçu à l'égard des ajustements rétroactifs est présenté séparément dans l'état des résultats non consolidés. Le ministère de la Santé de l'Ontario ne s'est pas engagé à verser un financement supplémentaire pour compenser les coûts supplémentaires liés à l'impact de loi 124.

- k) L'Hôpital a conclu des contrats de location-exploitation dont les paiements annuels futurs minimums s'établissent comme suit :

2025	4 796 \$
2026	2 334
2027	916
2028	102
Années suivantes	—
	<hr/>
	8 148 \$

20. Marge de crédit

L'Hôpital dispose d'une marge de crédit de fonctionnement de 24 000 \$ (24 000 \$ en 2020) auprès de l'un de ses banquiers d'affaires, dont aucun montant n'a été perçu au 31 mars 2024 et 2023. Cette marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel moins 0,75 %.

L'Hôpital a une limite de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2023) pour l'émission d'une lettre de crédit, dont 8 648 \$ ont été utilisés au 31 mars 2024 (1 900 \$ en 2023).

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

21. Partenariats public-privé

Le 20 février 2024, l'Hôpital et Infrastructure Ontario (« IO ») ont signé un accord relatif à la phase d'aménagement (« APA ») avec PCL/ED pour la construction d'un nouvel hôpital à la fine pointe de la technologie (le « New Civic Hospital » ou le « projet »). Le New Civic Hospital est conçu et construit dans le cadre d'une approche progressive de partenariat public-privé (PPP) (et plus précisément, au moyen du modèle Conception-Construction-Financement-Maintenance ou CCFM), qui vise à favoriser le développement collaboratif avec tous les partenaires. L'Hôpital continue de collaborer avec IO, le ministère de la Santé de l'Ontario et PCL/ED pour finaliser la conception, la tarification, le calendrier, les paramètres de risque et les exigences du projet. Une fois ces exigences satisfaites, l'Hôpital s'attend à conclure une entente de projet à prix fixe avec PCL/ED.

Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait comptabilisé des immobilisations de 18 318 \$ au titre des coûts de conception conformément à l'APA, y compris une retenue de 1 832 \$.

Le ministère de la Santé de l'Ontario a fourni un financement de 16 486 \$ qui a été comptabilisé à titre d'apports en capital reportés au 31 mars 2024.

22. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2023 ont été reclassées de sorte que leur présentation soit conforme celle des états financiers de 2024.